

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du LUNDI 18 Juin 1792.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 30 mai.

LES troupes russes ayant passé le Dniester sous les ordres du général Kochowski, sont entrées en Pologne auprès de Mohilow, & en différens autres endroits. Ils forment sept colonnes, marchant par Danabourg, Nowogorod, Polock & Totoclia, en Lithuanie, par Saroka & Balta en Ukraine, du côté des frontieres appellées Sèches, parce qu'elles touchent immédiatement le territoire Russe, entre le Bog & le Niefter, & par Mohilow du côté de ce fleuve. On évalue la force de chacune de ces colonnes à 5 ou 6 mille hommes. Mais l'on s'attend à l'entrée d'un corps plus considérable vers Kiow, & l'on a des nouvelles qui portent à 60 mille hommes la totalité des troupes que l'impératrice destine à exercer les *actes de son amitié* pour la république.

On dit en même-tems qu'il restera un corps d'observation en Livonie, dans le cas apparemment où la Prusse viendrait à agir.

L'armée du prince Poniatowski ayant à craindre d'être prise par ses flancs, s'est retirée dans l'intérieur du pays.

L'armée de Lithuanie doit s'assembler vers Kowno; mais elle n'est pas encore bien formée.

Il y aura un troisième corps d'armée, qu'il est question de placer de manière à correspondre avec les deux autres, c'est celui où le roi ira en personne.

Le roi a fait communiquer aux états la réponse rédigée dans le département des affaires étrangères, à la déclaration de la cour de Pétersbourg. C'est une sorte d'appel de l'impératrice trompée à l'impératrice mieux instruite. On y parloit de la justice & des lumières de cette princesse. « Nous la favons très-éclairée, a repris un nonce; mais il nous est véritablement impossible de dire qu'elle soit juste ». Cette épithète a été retranchée de cet amendement.

A L L E M A G N E.

De Dantzick, le 6 juin.

On croit savoir que l'impératrice de Russie s'est décidée au parti qu'elle prend à l'égard de la Pologne contre l'avis de son conseil. L'un des hommes qui ont la confiance avoit reçu, dit-on, deux cents mille ducats du comte Potocki, ci-devant grand-maitre d'artillerie.

L'envoi d'une armée de 25 mille Prussiens sur les frontieres de Pologne paroit décidé; mais on ajoute que cette cour est maintenant en suspens sur le parti ultérieur qu'elle doit prendre par rapport à la France. Il étoit question de faire partir pour Paris le même émissaire qui a tant contribué l'année dernière au rapprochement entre l'Autriche & la Prusse; mais il a reçu ordre de différer son départ jusqu'à ce qu'on ait décidé le parti auquel on s'arrêtera. Dans les circonstances épineuses où se trouve la Pologne, il est naturel qu'elle soit moins difficile sur la cession de Thorn & de Dantzick, si ardemment convoitée par la Prusse. On dé-

bite qu'on vient de les offrir au roi, à condition qu'il remplisse le traité d'alliance conclu avec cette république.

De Coblence, le 5 juin.

L'affluence des émigrés françois dans l'électorat est en ce moment plus considérable que jamais. On y voit arriver les divers corps qui ont été obligés de sortir des cantonnemens d'Ain & de Bruxelles. Les villes & villages en reçoivent beaucoup au-delà du nombre fixé par les dispositions particulières de S. A. E. Leur réunion sera désormais plus facile encore par la retraite qui leur est accordée dans le bas-archevêché, & suivant des proportions indéfinies. Les émigrés qui entourent l'électeur ne cessent d'éveiller & de nourrir les soupçons & ses défiances contre la France par des insinuations perfides.

M. de Calonne, qui regarde la banqueroute comme le plus grand bonheur qui puisse arriver à la France, travaille tant qu'il peut à la faciliter; *il fait faire de faux louis* comme *il a fait faire de faux assignats*.

Toujours des préparatifs militaires autour de nous, & toujours point de marche de troupes bien constatés. Il est certain pourtant que les Prussiens & les Autrichiens doivent se trouver le 10 juillet dans nos cantons, mais ce sera pour faciliter la conclusion des arrangemens conciliatoires qui sont en ce moment l'objet des opérations politiques les plus actives & les plus secrètes. On prétend que les deux cours ne veulent satisfaire ni les aristocrates en ramenant l'ancien régime, ni les démocrates en appuyant l'exercice de la constitution présente, mais qu'elles ont un si grand amour pour le régime britannique, qu'ils veulent à toute force l'introduire en France; & il est des hommes qui affectent d'ajouter foi à ce bruit.

S U I S S E.

De Basle, le 4 juin.

On voit dans cette ville, pêle-mêle, Autrichiens, François & Suisses en uniformes.

Une partie des troupes suisses qui doivent former un corps don pour mettre le canton de Basle à l'abri de toute insulte, est déjà arrivée. C'est une mesure assez inutile. Nous ne demandons pas mieux que de continuer à vivre en bonne intelligence avec nos anciens & braves alliés; mais ceux-ci ne répondent plus comme ils devroient à nos dispositions amicales, & je crains fort que notre alliance n'éprouve quelque altération.

Les Suisses prétendent, qu'en raison des traités que nous avons avec eux, nous ne devons point former de camp près de leurs frontieres qu'à la distance de six lieues, & en conséquence, ils exigent que nous abandonnions les gorges de Porentrui, qu'ils promettent de garder eux-mêmes, en observant comme ils l'ont déjà déclaré, la neutralité la plus sévère. Si on refuse, disent-ils, de remplir cette condition du traité, ils le regarderont comme rompu de notre part. Il faut tenir fidèlement ce que nous avons promis, quelque grand que pût être le sacrifice qu'on nous demande. Nous

ne serions pas mal de montrer de la confiance à ce peuple franc & brave. Il perdrait sans doute beaucoup en renonçant à notre alliance; mais nous, n'aurons-nous pas aussi à perdre si cela arrivoit?

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

Du camp de la Magdelaine, près Lille, le 13 juin.

Notre armée, partie d'Orchies hier à quatre heures du matin, est venue occuper ce camp dans le plus bel ordre possible. Il étoit onze heures & demie lorsque M. le maréchal Luckner y est entré à la tête de la colonne. Comme la traite étoit un peu longue (elle est de six lieues) le général fit faire une halte de demie-heure seulement à moitié route, pendant laquelle on distribua, par ses ordres, aux soldats, une petite mesure d'eau-de-vie.

L'armée a traversé la ville de Lille d'un bout à l'autre. Un peuple immense faisoit retentir l'air de vive Luckner; les croisées, les balcons remplis de monde offroient également un spectacle non moins animé ni moins flatteur pour le général. Ces démonstrations n'ont rien changé à ses dispositions. Il avoit demandé de n'être point logé à Lille, aussi le quartier général a-t-il été établi dans le fauxbourg de la Magdelaine.

L'armée séjournera ici jusqu'à la jonction des carabiniers, qui arrivent le 14. On attend aussi un renfort de quelques bataillons de volontaires nationaux.

Indépendamment de cette armée, il y a de campés à Annappe, à une lieue de Lille, dix bataillons & sept escadrons. Ce corps masque les opérations de l'armée. Il y a un autre camp de six mille hommes à Maulde, Mortagne & Remigies, sous les ordres du général Lanoue. Ce camp sert de jonction de l'armée la Fayette avec la nôtre.

Les mouvemens que nous avons faits n'ont occasionné aucune action. L'ennemi s'est contenté de renforcer Tournay, & nous apprenons que 14 mille hommes tirés des camps de Leuse & de Moëns viennent d'y arriver; il y en avoit déjà 4 mille: ainsi ils n'ont que 18 mille hommes à nous opposer de ce côté. Tout le monde s'attend donc à voir, sous peu de jours, une action décisive.

Le code militaire de l'armée du Nord est promulgué. Les troupes obéissent & témoignent les meilleures dispositions.

Une chose remarquable, & dont personne ne peut deviner la raison, c'est que l'état-major de l'armée se charge de loger par-tout M. d'Orléans, avec sa suite assez nombreuse, quoique ce prince que l'on qualifie de lieutenant-général, n'ait l'air de de n'être ici que comme simple curieux, & qu'il ne porte que l'uniforme de la marine.

Du camp de Maulde, le 14 juin.

Les patrouilles de l'avant-garde, aux ordres du maréchal-de-camp Alexandre Lameth, ont tiré quelques coups de pistolet avec celles des postes avancés des Autrichiens: nous n'avons perdu qu'un cheval; deux hulans sont restés sur la place.

Du camp du maréchal Luckner, sous Lille, le 14 juin au soir.

Nous ne partons pas encore demain, cependant nous avons levé le camp de Famars, le 9, à la pointe du jour. Quel motif rend notre marche si lente? Il en existe un sans doute, peut-être n'est-il pas impénétrable; mais comme il est nécessaire qu'il le soit pour nos ennemis, je ne me permettrai aucunes conjectures.

Si nous suivons la direction de Menin, dont nous ne sommes qu'à une lieue & demie, on assure que nous n'y trouverons qu'un simulacre de défense. Les avis continuent

à être que les ennemis se rassemblent en grand nombre sous Gand, où ils feront une vigoureuse résistance.

De Paris, le 8 juin.

Les lettres de Genes nous apprennent le résultat des longues délibérations du petit-conseil & des colleges auxquels appartient la discussion des affaires politiques. Il est conforme aux vrais intérêts de la république, & tel qu'on devoit l'attendre de la sagesse de son gouvernement. Elle s'engagea à garder une parfaite neutralité, & vient de la déclarer par une proclamation, qui est en tout semblable à celle qu'elle fit pendant la dernière guerre entre l'Angleterre & la France: ainsi on ne pourra pas l'accuser d'avoir de la partialité pour aucune puissance; & elle espere conserver la bonne intelligence avec tous ses voisins.

On avoit répandu à Genes que les cours de Vienne & de Turin ne souffriroient pas que la république restât neutre, & qu'elles la forceroient à se déclarer, en lui appliquant la maxime, *qui n'est pas pour nous, est contre nous*. Les craintes qu'on avoit cherché à lui inspirer, semblent indiquer qu'on avoit en effet formé le projet de lui faire rompre ses anciennes liaisons; mais les Genoais connoissent trop bien leurs intérêts, pour se détacher de la seule puissance qui soit intéressée à les protéger, & qui peut le faire efficacement, pour se mettre à la discrétion de ses ennemis naturels. Ils n'ont pas oublié qu'en 1746, sans les secours de la France, les cours de Vienne & de Turin auroient exécuté le projet anciennement conçu par Charles-Emmanuel 1^{er}, d'anéantir entièrement la république, & de partager son domaine. Le prétexte fut alors, la prise de possession du marquisat de Final, que l'Autriche avoit osé céder au roi de Sardaigne pour acheter son alliance, après l'avoir légalement vendu à la république, & en avoir reçu le prix. Il se pourroit qu'on imaginât aujourd'hui quelque autre prétexte pour envahir l'état de Genes: le système co-partageant que plusieurs puissances professent ouvertement, doit faire craindre pour l'indépendance & même pour l'existence des petits états d'Allemagne & d'Italie. La ruine de la France ou son extrême affoiblissement entraineroit infailliblement leur perte.

Il y a eu un conseil extraordinaire avant-hier: le roi a refusé sa sanction aux décrets concernant la déportation des prêtres & le campement de vingt mille hommes. A la suite de ce conseil, tous les ministres, excepté celui de la marine, ont donné leur démission. Le roi a nommé hier M. de Chambonas, ministre des affaires étrangères; M. Lajarre, adjudant-major de la garde nationale, ministre de la guerre; M. Terrier de Montciel, ministre de l'intérieur.

On pense que M. Duranthon gardera les sceaux jusqu'à ce que le roi ait nommé un ministre de la justice.

Mémoire sur le département de la guerre, lu par M. Dumouriez dans la séance du mercredi 13 juin.

Les généraux se plaignent avec raison de la foiblesse & du délabrement de leurs armées; par-tout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de pelotons, des effets de campement, &c. Le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de 40 mille hommes & 8 ou dix mille chevaux. La plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix; dans la plupart il n'y a ni vivres ni munitions suffisantes. Plusieurs commandans. Plusieurs officiers des différentes armées, sont ou suspects ou ennemis. Une partie des corps, des commissaires des guerres, de celui des commis & des gardes-magasins, sur-tout d'artillerie, sont ou vendus ou suspects. Plusieurs municipalités frontières, sont dans le même cas; & si les choses subsistent dans cet état, il sera facile à nos nombreux ennemis d'enlever plusieurs de nos frontières, & de pénétrer dans l'intérieur du royaume.

leurs voitures arrêtées; mais il n'eut pas de suites aussi fâcheuses.

On doit des éloges au 8^e. régiment de chasseurs à cheval, à la grande majorité du 13^e. régiment d'infanterie, qui a porté jusqu'à présent le nom de régiment sans tache.

M. Dumas, rapporteur, a proposé de voter des remerciemens à ceux qui avoient concouru à rétablir l'ordre; il a proposé encore de fommer les bataillons du Jura & de l'Ain de dénoncer les coupables, de les licencier s'ils n'obéissent pas, & de faire conduire leurs drapeaux dans leurs départemens respectifs, pour y être brûlés publiquement.

Ces dispositions ont paru sévères à quelques personnes, mais elles peuvent seules rétablir la discipline; on en a demandé l'ajournement.

On sait que M. de Broglie avoit été dénoncé aux Jacobins; il est vrai que de pareilles dénonciations sont devenues un témoignage honorable pour ceux qui en sont les objets, mais il étoit important de faire disparaître jusqu'au moindre vestige du soupçon: c'est cette considération sans doute qui a engagé M. de Lameth à demander que l'assemblée approuvât la conduite de M. de Broglie, en ajournant le reste du projet. M. Aubert du Bayet a parlé aussi en faveur de M. d'Arlandes, & du 13^e. régiment auquel il appartient; malgré leurs observations, le projet a été ajourné tout entier.

Séance du dimanche 17 juin.

La séance d'hier soir n'a été remarquable que par quelques dénonciations de la pétition des 8 mille, & par une discussion sur quelques articles additionnels à l'organisation des ponts & chaussées.

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, des citoyens de la section de la Croix-Rouge sont venus à la barre exprimer leurs allarmes sur la situation actuelle de la France & du pouvoir exécutif. Les pétitionnaires ont demandé que les 48 sections de Paris fussent déclarées permanentes. Cette pétition, revêtue de couleurs fortes & peut-être exagérées, a produit la plus grande impression dans l'assemblée. M. Goupilleau a demandé qu'on nommât une commission extraordinaire pour examiner la pétition & toutes celles de ce genre qui alloient être présentées.

Il est tems, s'écrioit une voix, de savoir lequel du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif doit étouffer l'autre.

M. Dupont-Granjardin a appuyé la proposition de M. Goupilleau, il a demandé que la commission extraordinaire fit un rapport général sur les obstacles qu'on cherchoit sans cesse à opposer à l'exécution des lois. M. Laffourc s'est réuni à ceux qui avoient parlé avant lui: argumentant de la désorganisation actuelle du ministère, il a fait entendre que le pouvoir exécutif vouloit éviter les rigueurs de la responsabilité; il a fait entendre que la nation devoit enfin exprimer son vœu & se lever toute entière.

M. Lacuée a observé à l'assemblée que le discours de M. Laffourc tendoit à la dissolution totale de la constitution; cependant il a appuyé la proposition qui avoit été faite de nommer une commission.

Enfin la proposition a été adoptée par l'assemblée. Un membre avoit demandé que l'assemblée déclarât ses séances permanentes. Cette proposition n'a pas eu de suite. L'assemblée a décrété l'impression du discours prononcé par les pétitionnaires.

Plusieurs citoyens de la section du Théâtre François sont venus implorer l'humanité de l'assemblée en faveur des

Gardes-Francoises. D'autres pétitionnaires ont demandé que tous les citoyens fussent tenus de monter la garde en personne; quelques-uns ont réclamé contre la pétition des 8 mille, & demandé le licenciement de l'état-major de la garde Parisienne. Deux orateurs ont félicité l'assemblée nationale du décret par lequel elle a déclaré que des ministres parvenus emportoient la confiance de la nation.

Une députation de la section des Lombards a demandé un décret d'accusation contre les auteurs, distributeurs & porteurs de la pétition de l'état-major de la garde Parisienne.

Le bataillon de la Halle-aux-Bleds, dont les individus ont réclamé contre la même pétition, a défilé dans l'enceinte de la salle, au bruit du tambour. La section Mauconseil a dénoncé l'état-major de la garde Parisienne, comme coupable de crime de lèse-nation au premier chef. La section de la Place-Royale a donné son adhésion au décret d'augmentation de force publique; elle a déclaré que l'état-major avoit perdue sa confiance.

La municipalité de Paris envoie une déclaration, par laquelle il est constaté qu'on distribue de l'argent à ceux qui se rendent dans les tribunes de l'assemblée nationale. M. Goupilleau ajoute qu'il se trouve au comité de surveillance des renseignements qui prouvent que plusieurs personnes sont payées pour applaudir dans les tribunes à l'opinion de Feuillans.

M. Goupilleau auroit dû s'apercevoir que les personnes envoyées dans les tribunes pour applaudir aux Feuillans, ne s'acquittoient pas très-exactement de leur mission: on sait que les Jacobins seuls ont joui, jusqu'à ce jour, de la faveur d'être applaudis par les tribunes. Il résulte seulement de la déclaration qui a été lue, & de l'observation de M. Goupilleau, une vérité importante, une vérité qui doit enfin éclairer l'assemblée nationale sur l'audace des tribunes, & sur l'influence qu'elles peuvent avoir dans les délibérations. Une procédure relative à ces dénonciations a été commencée par le juge de paix de la section des Postes. M. Thuriot a demandé que cette procédure fût remise au comité de surveillance par expédition. Cette proposition a été décrétée.

M. Lajarre, nouveau ministre de la guerre, envoie à l'assemblée l'ordre donné par M. d'Affry, pour punir les Suisses coupables dans l'affaire de Neuilly. *Qu'est ce que c'est que M. Lajarre*, s'est-on écrié dans plusieurs parties de la salle. L'assemblée n'avoit pas de connoissance officielle de la nomination de M. Lajarre; elle a passé à l'ordre du jour sur la lettre signée par lui.

On a repris la discussion sur la suppression des droits de loas & vente.

Nous donnerons demain le texte du décret rendu pour la construction d'un monument sur les ruines de la Bastille.

Avis au public.

La municipalité de Mortagne, département de l'Orne, vient de me faire passer une lettre que je suis supposé lui avoir écrite de Paris, le 9 juin, signée *Pétion*; dans laquelle on lui dit les impertinences les plus grossières; dans laquelle on lui fait part d'une prétendue déserte de nos troupes entre Condé & Mons; dans laquelle on cherche à épouvanter & à décourager les citoyens. Comme le faussaire qui s'est permis d'écrire cette lettre en mon nom pourroit en avoir adressé de semblables à plusieurs municipalités, je prévient le public de se mettre en garde contre ce nouveau genre d'imposture & d'intrigue.

(Signé) PETION.